

§ §

AFFAIRE N°26/9 - Cantines Scolaires - Virement de crédits d'articles à articles.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de régulariser le paiement des factures de l'exercice 1973, je vous demande l'autorisation d'utiliser les disponibilités des articles 611 et 631 et de les engager par virement aux articles 826 et 874 du budget des cantines scolaires.

Des articles 611.....	735 021
631.....	140 244
	<u>875 265</u>
Aux articles 826.....	432 465
874.....	<u>442 800</u>
	875 265

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

Alphonse
Saint-Jean le 22 Février 1974
Pour le Maire et par délégation
Le Secrétaire Général

Signature : S. Rouel